



RÈGLEMENT DU CARNAVAL



Le Carnaval se déroulera le mercredi 18 mars matin sur la demi-journée.

Les élèves viennent au collège déguisés et conservent leur déguisement durant les cours qui ont lieu normalement.

Les personnels adultes du collège sont invités à se déguiser également.

Pour le bon déroulement de cette demi-journée festive, les élèves doivent respecter certaines consignes :

- Les tenues de déguisement ne doivent pas être indécentes (tenues trop légères...) ou provocatrices (signes religieux ou politiques).*
- Les chapeaux, s'ils font partie d'un déguisement, sont acceptés ; ils devront cependant être retirés dans les salles de classe.*
- Les masques recouvrant le visage doivent être enlevés pour entrer dans le collège et durant les cours. Ces masques ne doivent être ni provocateurs ni engendrer de fortes émotions (représentations de personnages politiques ou rappelant la mort).*
- Les élèves ne doivent pas venir avec des armes à feu factices. Les épées (en plastique ou en mousse) sont acceptées à condition qu'elles restent décoratives et qu'elles ne soient pas utilisées pour se frapper ou se battre.*
- Prise de photos : dans l'établissement, les élèves ne sont pas autorisés à prendre des photos. Des adultes habilités s'en chargeront. Ces photos pourront être diffusées sur le site du collège.*

Le non-respect de ce règlement ne pourra que discréditer ce projet qui est le nôtre et qui nous tient à cœur.

Règlement établi par les élèves délégués du Conseil de Vie Collégienne et approuvé par l'ensemble des membres.